

DECISION DU COORDONNATEUR EN DATE DU 6 MAI 2024

Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP et coordonnateur du groupement de commandes,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la convention du groupement de commandes du 04.08.2020 visée en Préfecture le 05.08.2020;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée en procédure adaptée par la Ville de Gap, coordonnateur du groupement, pour des Travaux d'amélioration et d'extension d'un système de vidéoprotection;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat du coordonnateur réunie en séance du 09/04/2024 ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition du groupement EES - IPERION (34430 SAINT JEAN DE VEDAS) est apparue comme économiquement la plus intéressante pour le groupement de commandes ;

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un Accord-cadre mono-attributaire avec un minimum et un maximum, il donnera lieu à des marchés subséquents, pour des Travaux d'amélioration et d'extension d'un système de vidéoprotection avec le groupement EES - IPERION (34430 SAINT JEAN DE VEDAS).

Article 2 :

Le montant des prestations pour la période initiale est défini(e) comme suit :

Collectivité membre du groupement	Minimum de commandes pour la période initiale du marché	Maximum de commandes pour la période initiale du marché
Ville de GAP	5 000 € HT	500 000€ HT
CCAS dont EHPAD	0 € HT	10 000 € HT
Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance	0 € HT	150 000 € HT
Total	5 000 € HT	660 000 € HT

Les montants sont identiques pour la période de reconduction

Article 3 :

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 24 mois à compter de la notification. Il est renouvelable 1 fois par reconduction tacite pour une période de 24 mois. La durée totale de l'accord-cadre est fixée à 48 mois.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 6 MAI 2024

Le Maire-Adjoint

Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 7.05.2024
Publié ou notifié le : 7.05.2024

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_05_254
Objet :	MAPA - Accord-cadre mono-attributaire avec un minimum et un maximum, il donnera lieu à des marchés subséquents, pour des Travaux d'amélioration et d'extension d'un système de vidéoprotection avec le groupement EES ? IPERION (34430 SAINT JEAN DE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-05-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20240506-D2024_05_254-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20240506-D2024_05_254-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_14594.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240506-D2024_05_254-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	69 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 mai 2024 à 11h41min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 mai 2024 à 11h41min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 mai 2024 à 11h41min09s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 mai 2024 à 11h41min22s	Reçu par le MI le 2024-05-07

